

## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 189/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Contrat d'hébergement et de maintenance n°20250547**

LOGITUD solutions SA  
ZAC du parc des Collines  
53 rue Victor Schœlcher  
68200 MULHOUSE

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, le contrat d'hébergement et de maintenance n° 20250547 avec la société LOGITUD solutions, située au 53 rue Victor Schœlcher 68200 MULHOUSE, représentée son PDG, Monsieur Benoit ROTHE, pour une durée d'un an du 01/01/2025 au 31/12/2025 reconductible deux fois maximum.

Le coût annuel 2025 pour l'hébergement et la maintenance de l'application SUFFRAGE WEB : Gestion des élections politiques est fixé à 363,66 € HT soit 436,39 (quatre cent trente-six euros et trente-neuf cents) €TTC.

**De signer** le contrat de maintenance annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF

**Par délégation du Conseil Municipal,  
le Maire**